



**BENZAKEN
& ASSOCIÉS**

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Arnaud Fourreau
Maurice-Alexandre SEBBAN
Marie-Line LACAS

38, rue Salvador Allende 92000 NANTERRE-LA DEFENSE

Tel : 01.56.38.02.02

www.bfshuissiers92.com

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE CINQ AOUT**

DE 9 HEURES 30 A 14 HEURES

À LA REQUÊTE DE :

■■■■■ ■■■■■ ■■■■■■■■■■■■■■ CGD, société de droit portugais dont le siège est à Lisbonne, Portugal, dont la succursale en France est à Paris (75009), 2 rue des Italiens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro ■■■ ■■■ ■■■ représentée par le directeur général de la succursale France responsable de la CGD en France,

Ayant pour avocat Maître Cécile TURON, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, 1 rue des 2 Gares - 92500 Rueil-Malmaison,

En vertu :

D'un titre exécutoire notarié reçu le 4 mai 2022 par Maître Béatrice CODRON, notaire associé à SAINT-CHERON (91530), comme contenant un crédit en compte courant de 1 657 000 € par la ■■■■■ ■■■■■ ■■■■■■■■■■■■■■ au profit de la société ■■■■ ■■■ ■■■■■■■■■■■■■■

D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de mon étude le 25 avril 2025 à l'encontre de la société ■■■■ ■■■ ■■■■■■■■■■■■■■ Société A Responsabilité Limitée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro ■■■ ■■■ ■■■■ ayant son siège social 62 rue de Caumartin à 75009 Paris.

De l'article R.322-1 et l'article 322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution indiquant à l'expiration d'un délai de huit jours à compléter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et qu'à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans ledit

commandement afin de dresser un procès-verbal de description dans les conditions prévues par l'article L.322-2 du Code des Procédures Civiles.

A l'effet de procéder au procès-verbal de description des biens appartenant à la société ■■■■■ ■■■■■ ■■■■■ situés dans un ensemble immobilier 17 rue Yves Kermen à 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, cadastré section BH n°121, lieudit 17 rue Yves Kermen, pour une contenance de 2 ares 31 centiares,

Déférant à cette Réquisition,

Je, Arnaud FOURREAU, Commissaire de Justice Associé, membre de la SAS BENZAKEN & ASSOCIES, titulaire d'un office de Commissaire de Justice ayant son siège à NANTERRE (Hauts de Seine), 38, rue Salvador Allende, soussigné,

Me suis rendu ce jour au 17 rue Yves Kermen à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, où, en présence d'un salarié de la société Alliance Diagnostic – 21 rue d'Avron 75020 PARIS, j'ai procédé aux constatations suivantes :

LOT NUMERO 3 :

Un appartement bâtiment A, d'une superficie de 54 m² au rez-de-chaussée, porte gauche, comprenant entrée, trois chambres, cuisine, salle de bains, WC, débarras, cour, tel que figurant dans l'état descriptif de division et de règlement de copropriété.

Description du bien :

Un couloir desservant sur la droite une chambre, sur la gauche une pièce principale avec cuisine ouverte. Dans le prolongement sur la gauche, des toilettes. Dans le prolongement du couloir sur la droite, une salle de douche avec lavabo, et au fond du couloir, une chambre.

Dans le couloir, les chambres et la pièce principale, présence de parquet flottant au sol en bon état.

Peinture blanche dans l'ensemble de l'appartement en bon état.

Un faux-plafond avec luminaire en plafond en bon état avec peinture en bon état.

Porte de l'appartement d'aspect récent avec poignée, le tout en bon état.

Placards aménagés dans les chambres en bon état.

Fenêtres aluminium dans l'ensemble de l'appartement d'aspect récent en bon état.

Prises électriques dans l'ensemble de l'appartement en bon état, d'aspect récent.

Radiateurs électriques dans l'ensemble des pièces d'aspect récent, en bon état.

WC :

WC avec carrelage au sol en bon état.

WC avec couvercle et abattant en bon état.

Un lave-main avec mélangeur en bon état.

Miroir au-dessus en bon état.

Un chauffe-eau d'aspect récent en bon état.

Tableau électrique d'aspect récent en bon état.

Porte d'accès à l'appartement avec poignée, ceillon, serrure, le tout en bon état.

Pièce principale avec cuisine ouverte :

Avec meuble de cuisine et plan de travail d'aspect récent en bon état, évier inox avec mélangeur en bon état.

Store électrique d'aspect récent en bon état.

Salle de douche :

Avec carrelage au sol et sur les murs en bon état.

Peinture murs et plafond et luminaire en plafond en bon état.

Mélangeur flexible de douche en bon état.

Un meuble vasque avec tiroir, mélangeur, miroir au-dessus, le tout en bon état.

Cave affectée au lot numéro 3 :

Cave numéro 6 formant le lot numéro 21.

Cet appartement est loué à [REDACTED] [REDACTED] et [REDACTED] [REDACTED] en vertu d'un bail écrit du 01/09/2024 pour un loyer de 1390 € charges comprises.

LOT NUMERO 31 :

Local à usage d'habitation bâtiment B d'une superficie de 31,10 m² situé au rez-de-chaussée comprenant une pièce, WC et cour tel que défini et décrit dans l'état descriptif de division et règlement de copropriété.

Appartement composé d'une pièce principale avec cuisine ouverte, une chambre et une salle de bains avec WC.

Pièce principale et chambre :

Au sol, parquet en état d'usage.

Peinture sur les murs en état d'usage.

Faux-plafond avec luminaire en plafond en bon état. Volet roulant électrique dans la pièce principale en bon état.

Cuisine ouverte :

Avec meuble de cuisine, plaque halogène, hotte, évier, le tout en bon état.

Porte de l'appartement en bon état.

Chambre :

Dans la chambre, une penderie en bon état.

Salle de bains :

Avec carrelage au sol en bon état.

Peinture sur les murs en état d'usage.

Ecaillage de peinture en plafond avec luminaire en bon état.

Un meuble vasque avec miroir au-dessus en état d'usage.

Bac de douche avec porte coulissante en bon état.

WC avec couvercle et abattant.

Porte usagée avec bouton poussoir cassé.

Chauffe-eau de marque Thermor en état d'usage.

Il s'agit d'un local en préfabriqué loué à [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Cave affectée au lot numéro 31 :

Cave numéro 10 formant le lot numéro 25 avec porte en fer.

LOT NUMERO 5 :

Un appartement bâtiment A d'une superficie de 54,90 m² au 1^{er} étage, porte droite, escalier comprenant entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, WC, placard tel que défini et décrit dans l'état descriptif de division et règlement de copropriété.

Un couloir desservant sur la gauche un séjour, sur la droite, une salle à manger avec cuisine ouverte, dans le prolongement du couloir sur la droite, une salle de bains avec WC, placard dans le couloir, dans le prolongement et au fond du couloir, une chambre.

Dans l'ensemble de l'appartement, parquet au sol en état d'usage, peinture sur les murs et en plafonds en état d'usage.

Présence d'une fissure sur le mur au milieu du couloir.

Dégradation en plafond au-dessus de la porte donnant sur la salle à manger cuisine ouverte.

Dans l'ensemble de l'appartement, fenêtres aluminium en bon état, volets roulants électriques en bon état, tableau électrique en état d'usage.

Radiateurs électriques dans l'ensemble de l'appartement.

Salle à manger avec cuisine ouverte :

Côté cuisine, carrelage au sol en état d'usage.

Meuble de cuisine avec plan de travail en état d'usage avec plaque halogène, hotte, four, mobilier et évier un bac mélangeur, le tout en état d'usage.

Portes dans l'ensemble de l'appartement en bon état.

Salle de bains :

Avec carrelage au sol en bon état.

Peinture sur les murs et en plafond en état d'usage avec quelques fissures apparentes.

Carrelage autour de la baignoire en bon état.

Baignoire émail en état d'usage, avec mélangeur en état d'usage.

Un lavabo avec mélangeur en état d'usage.

Chauffe-eau électrique de marque Thermor en état d'usage.

Cave affectée au lot 5 :

Cave numéro 4 formant le lot numéro 19.

Cet appartement est loué à [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] depuis 1970 pour un loyer mensuel de 544,10 € charges comprises.

LOT NUMERO 4 :

Appartement bâtiment A, d'une superficie de 55,10 m² au 1^{er} étage, porte gauche escalier comprenant entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, WC, dressing, placards, tel que défini et décrit à l'état descriptif de division et règlement de copropriété.

Un couloir desservant sur la gauche une salle de bains, sur la droite une cuisine, dans le prolongement sur la droite un séjour, dans le prolongement sur la gauche, une chambre, au fond un placard, et au fond sur la droite une chambre avec placard.

Dans le couloir, au sol, parquet stratifié, d'aspect ancien, en mauvais état.

Peinture sur les murs et en plafond sale, avec écaillage de peinture à droite en entrant.

Sur la droite cuisine avec carrelage au sol avec nombreux éclats, peinture sur les murs et en plafond sale, avec fissures en plafond, traces de graisse sur les murs.

Un évier deux bacs d'aspect ancien avec mélangeur sale, placard cassé en dessous.

Meubles de cuisine d'aspect ancien.

Fenêtres aluminium sales en état d'usage.

Séjour :

Avec parquet au sol en mauvais état, sale, traces de graisse au sol.

Peinture sur les murs en état d'usage, peinture en plafond en état d'usage.

Fenêtre aluminium en bon état.

Porte d'accès en état d'usage.

Chambre :

Avec parquet stratifié en mauvais état avec traces au sol, papier peint sur les murs en état d'usage et en partie décollé, et peinture en plafond et sur les murs en mauvais état.

Porte d'accès à la chambre en état d'usage.

Au fond du couloir, un placard avec étagères.

A droite, au fond, une chambre avec parquet d'aspect ancien, en mauvais état.

Peinture sur les murs et en plafond en mauvais état.

Fenêtre aluminium en état d'usage.

Un dégagement penderie avec traces de moisissure sur les murs.

Radiateurs électriques dans l'ensemble de l'appartement.

Prises de courant et prises électriques en état d'usage.

Appartement loué à ■■■■■ ■■■■ ■■■■■ titulaire d'un avenant au bail à compter du 16 février 2010.

Chauffage électrique dans l'ensemble de l'appartement d'aspect ancien, et un ballon d'eau chaude de marque Thermor dans la cuisine d'aspect ancien.

Cave affectée au lot 4 :

Cave numéro 8 formant le lot numéro 23.

Cet appartement est loué à ■■■■■ ■■■■ ■■■■■ pour un loyer mensuel de 714.86 €.

LOT NUMERO 7 :

Un appartement bâtiment A, d'une superficie de 55,50 m² au 2^e étage, porte droite escalier comprenant entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau, WC, placards, tel que décrit à l'état descriptif de division et règlement de copropriété.

Un couloir desservant sur la gauche une chambre avec dressing, sur la droite une salle à manger avec cuisine ouverte, dans le prolongement du couloir sur la droite, des WC et au fond du couloir, une chambre avec salle de douche.

Dans l'ensemble de l'appartement, parquet stratifié au sol en état d'usage, toile de verre couverte de peinture sur les murs en état d'usage.

Fils électriques apparents en plafond.

Peinture en plafond en état d'usage.

Tableau électrique en état d'usage.

Porte d'accès à la chambre, sur la gauche, cassée.

Dans l'ensemble de l'appartement, fenêtres aluminium en bon état.

Chauffage électrique dans l'ensemble de l'appartement d'aspect récent.

Salle à manger avec cuisine ouverte :

Meuble de cuisine et plan de travail avec plaque halogène et hotte en état d'usage.

Porte de four cassée.

Le volet roulant électrique dans l'ensemble de l'appartement est en bon état.

Interrupteurs et prises de courant dans l'ensemble de l'appartement en état d'usage.

WC :

WC avec couvercle et abattant en état d'usage.

Chambre au fond avec salle de bains :

Carrelage au sol ancien.

Bac de douche avec rideau de douche ancien.

Un ballon d'eau chaude de marque Ariston d'aspect récent.

Un lavabo ancien, absence de bonde.

Pas de cave affectée au lot numéro 7.

Cet appartement est loué par bail du 01/05/2025 à [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] pour un loyer mensuel de 1500€ charges comprises

LOT NUMERO 10 :

En l'absence de l'occupant, il a été procédé à l'ouverture forcée de la porte et au changement de serrure par un serrurier, société Clefs en Main, en présence de deux témoins majeurs, Madame Marie EMMANUEL et Madame VALLEE Sylvie, en vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Nanterre le 17 juillet 2025.

Un appartement bâtiment A, d'une superficie de 58,50 mètres carrés au 4^e étage, porte gauche escalier comprenant entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains, WC, dressing, placards tel que décrit à l'état descriptif de division et règlement de propriété.

Couloir desservant sur la droite une cuisine, sur la gauche une salle de bains avec WC, continuité du couloir sur la droite un séjour, sur la gauche une chambre, placard au fond du couloir et au fond à droite une chambre avec placard et dressing.

Couloir :

Linoléum au sol d'aspect ancien en mauvais état.

Dans l'ensemble de l'appartement, peinture blanche sur les murs et en plafond en état d'usage avec nombreuses traces, taches et salissures.

Fenêtre aluminium dans l'ensemble de l'appartement en bon état, avec volets roulants électriques extérieurs en bon état.

Portes d'accès aux pièces d'aspect ancien.

Cuisine :

Carrelage au sol en état d'usage, carrelage sur les murs en d'usage, toile de verre recouverte de peinture sur les murs en état d'usage, toile de verre en plafond en état d'usage.

Meubles, plan de travail et évier le tout en bon état général.

Salle de bains :

Avec carrelage au sol d'aspect ancien, carrelage sur les murs d'aspect ancien, toile de verre recouverte de peinture sur les murs en mauvais état.

WC avec couvercle et abattant d'aspect ancien.

Baignoire émail d'aspect ancien.

Un chauffe-eau en plafond de marque Ariston d'aspect récent.

Un lavabo avec mélangeur d'aspect ancien.

Traces d'humidité sous le lavabo et autour des WC.

Séjour :

Dalles plastiques au sol façon parquet en état d'usage.

Papier peint sur les murs recouvert de peinture avec nombreuses traces, taches et salissures.

Peinture en plafond en état d'usage.

Chambre :

Sol plastifié façon parquet en état d'usage, peinture sur les murs et en plafond avec nombreuses traces, taches et salissures.

Placard dans le couloir avec étagères.

Chambre au fond :

Avec sol plastifié façon parquet en mauvais état.

Placard trois portes et dressing au fond de la chambre.

Chauffage électrique dans l'ensemble de l'appartement.

Interrupteurs et prises électriques d'aspect récent en état d'usage.

Cet appartement est loué à [REDACTED]

Le syndic de l'immeuble est la société [REDACTED] – [REDACTED] – [REDACTED] – [REDACTED]

Des photographies en couleur prises par mes soins sur les lieux au fur et à mesure de mes constatations et venant à l'appui de celles-ci sont annexées au présent procès-verbal de description, tout comme les métrés et diagnostics établis par la société Alliance Diagnostic.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description, pour servir et valoir ce que de droit.





*Au Juge de l'Exécution
près le Tribunal judiciaire de
NANTERRE*

**REQUETE A FIN D'AUTORISATION
POUR LE COMMISSAIRE DE JUSTICE
DE PENETRER DANS LES LOCAUX**

A LA REQUETE DE :

■■■■■■■■■■ ■■■■■■■■■■ – **CGD**, société de droit portugais dont le siège est à LISBONNE (Portugal), dont la succursale en France est à Paris (75009), 2 rue des Italiens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, identifiée au SIREN sous le numéro ■■■■■■■■■■ représentée par le directeur général de la succursale France, responsable de la CGD en France

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de :

Maître Cécile TURON
Avocat au Barreau des Hauts de Seine
1, rue des Deux Gares 92500 RUEIL MALMAISON
Tél. : 01.47.32.03.85 - cabinet@turon-avocat.fr

Et ayant pour avocat plaidant :

SELAS ARDEA AVOCATS
Intervenant par **Maître Muriel MILLIEN**
Avocat au Barreau de Paris
31, rue de Moscou 75008 PARIS
Tél. : 01.44.69.33.00 - m.millien@ardea-avocats.com

A L'HONNEUR DE VOUS INFORMER QUE :

Suivant acte notarié reçu le 04 mai 2022 par Maître Béatrice CODRON, notaire associé à SAINT CHERON (91530), la société ■■■■■■■■■■ a consenti un crédit en compte courant de 1.657.000 euros à la société PARISUD IMMOBILIER.

La société ■■■■■■■■■■ est créancière de la société PARISUD IMMOBILIER pour la somme de 1.754.771,39 euros arrêlée au 10 avril 2025 (outre intérêts à compter de cette date).

Il a été délivré le 25 avril 2025 à la société PARISUD IMMOBILIER, par exploit de Maître Raphaël TASSON BELISON, commissaire de justice salarié de la SCP LPF ET ASSOCIES à PARIS (75003), un commandement de payer valant saisie immobilière portant sur les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

Dans un ensemble immobilier en copropriété sis à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 17 rue Yves Kermen, cadastré section BH n° 121 lieudit « 17 rue Yves Kermen » pour une contenance de 02 ares et 31 centiares, à savoir :

Le lot n° 3 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 54,00 m², au rez-de-chaussée, porte gauche, comprenant : entrée, trois chambres, cuisine, salle de bains - wc, débarras, cour
Et les 57/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 4 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 55,10 m², au premier étage, porte gauche (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains - wc, dressing, placards
Et les 59/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 5 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 54,90 m², au premier étage, porte droite (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains - wc, placards
Et les 59/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 7 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 55,50 m², au deuxième étage, porte droite (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau, wc, placard
Et les 63/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 10 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 58,50 m², au quatrième étage, porte gauche (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains - wc, dressing, placards
Et les 71/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 18 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°3, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 19 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°4, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 21 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°6, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 23 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°8, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 25 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°10, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 27 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°12, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 31 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage d'habitation, bâtiment B, d'une superficie de 31,10 m², situé au rez-de-chaussée, comprenant : une pièce, wc et cour
Et les 31/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Ce commandement de payer valant saisie immobilière a été publié au Service de Publicité Foncière de VANVES le 25 juin 2025 sous les références 9224P02 2025 S 00031.

La SAS BENZAKEN ET ASSOCIES, société de commissaires de justice, rencontre une difficulté pour dresser le procès-verbal descriptif prévu aux articles L.322-2 et R.322-1 et suivants du Code des procédures civiles d'exécution en raison de l'occupation des locaux.

Elle a ainsi indiqué le 15 juillet 2025 n'avoir pas pu rencontrer les occupants malgré des courriers laissés sur place.

Dans ces conditions, le requérant sollicite du Juge de l'exécution, en application de l'article L.322-2 du Code des procédures civiles d'exécution, qu'il autorise la SAS BENZAKEN ET ASSOCIES, société de commissaires de Justice à NANTERRE à pénétrer dans les locaux pour dresser le procès-verbal descriptif.

Fait à RUEIL MALMAISON

Le 17..... juillet 2025

Maître Cécile TURON

Pièces :

Acte notarié de prêt

Commandement de saisie immobilière

Lettre de la SAS BENZAKEN ET ASSOCIES du 15 juillet 2025

Cécile TURON
Avocat
1, rue des Deux Gares
92500 RUEIL MALMAISON
Tél. : 01 47 32 03 85 - Fax : 01 47 32 00 87
NAN 308

ORDONNANCE

Nous, Juge de l'Exécution près le Tribunal judiciaire de NANTERRE,

*Vu la requête qui précède et les pièces jointes,
Vu l'article L.322-2 du Code des procédures civiles d'exécution*

- **Autorisons** la SAS BENZAKEN ET ASSOCIES, société de commissaires de justice, à pénétrer dans les locaux sis à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), 17 rue Yves Kermen, cadastré section BH n° 121 lieudit « 17 rue Yves Kermen » pour une contenance de 02 ares et 31 centiares, à savoir :

Le lot n° 3 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 54,00 m², au rez-de-chaussée, porte gauche, comprenant : entrée, trois chambres, cuisine, salle de bains - wc, débarras, cour
Et les 57/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 4 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 55,10 m², au premier étage, porte gauche (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains - wc, dressing, placards
Et les 59/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 5 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 54,90 m², au premier étage, porte droite (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains - wc, placards
Et les 59/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 7 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 55,50 m², au deuxième étage, porte droite (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau, wc, placard
Et les 63/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 10 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un appartement, bâtiment A, d'une superficie de 58,50 m², au quatrième étage, porte gauche (escalier), comprenant : entrée, séjour, deux chambres, cuisine, salle de bains - wc, dressing, placards
Et les 71/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 18 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°3, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 19 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°4, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 21 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°6, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 23 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°8, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 25 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°10, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 27 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage de cave, bâtiment A, portant le n°12, situé au sous-sol
Et les 1/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Le lot n° 31 de l'état descriptif de division et règlement de copropriété :

Un local à usage d'habitation, bâtiment B, d'une superficie de 31,10 m², situé au rez-de-chaussée, comprenant : une pièce, wc et cour
Et les 31/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Appartenant à :

PARISUD IMMOBILIER, société à responsabilité limitée identifiée au SIREN sous le n° [REDACTED] et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS, ayant son siège social [REDACTED] représentée par son gérant

Afin de dresser le procès-verbal de description des lieux prévu par les articles L.322-2 et R.322-1 à R.322-3 du Code des procédures civiles d'exécution,

dans l'intérêt de :

[REDACTED] – **CGD**, société de droit portugais dont le siège est à LISBONNE (Portugal), dont la succursale en France est à Paris (75009), 2 rue des Italiens, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, identifiée au SIREN sous le numéro [REDACTED] représentée par le directeur général de la succursale France, responsable de la CGD en France

- **Disons** que le commissaire de justice pourra se faire assister du maire de la commune, d'un conseiller municipal ou d'un fonctionnaire municipal délégué par le maire à cette fin, d'une autorité de police ou de gendarmerie, requis pour assister au déroulement des opérations ou, à défaut, de deux témoins majeurs, ainsi que d'un serrurier.

- **Disons** que le commissaire de justice pourra se faire assister de toutes personnes compétentes pour établir le diagnostic technique prévu par l'article L.271-4-1 du Code de la construction et de l'habitation.

- **Disons** qu'il nous en sera référé, en cas de difficulté.

Fait à NANTERRE

Le ... 11/01/25



LOT NUMERO 3









LOT NUMERO 31







LOT NUMERO 5





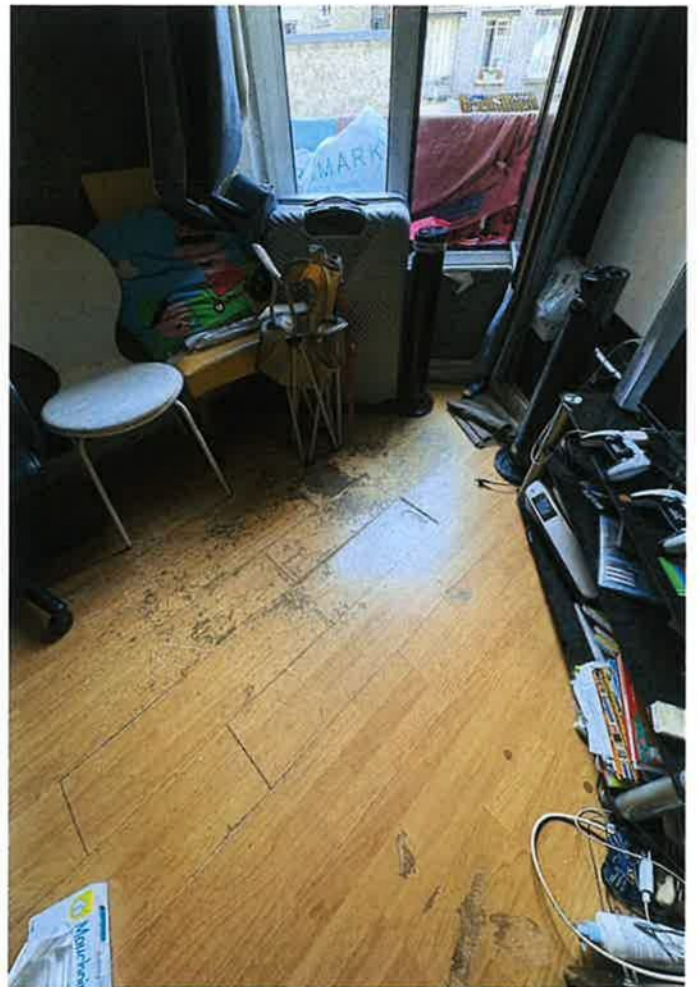


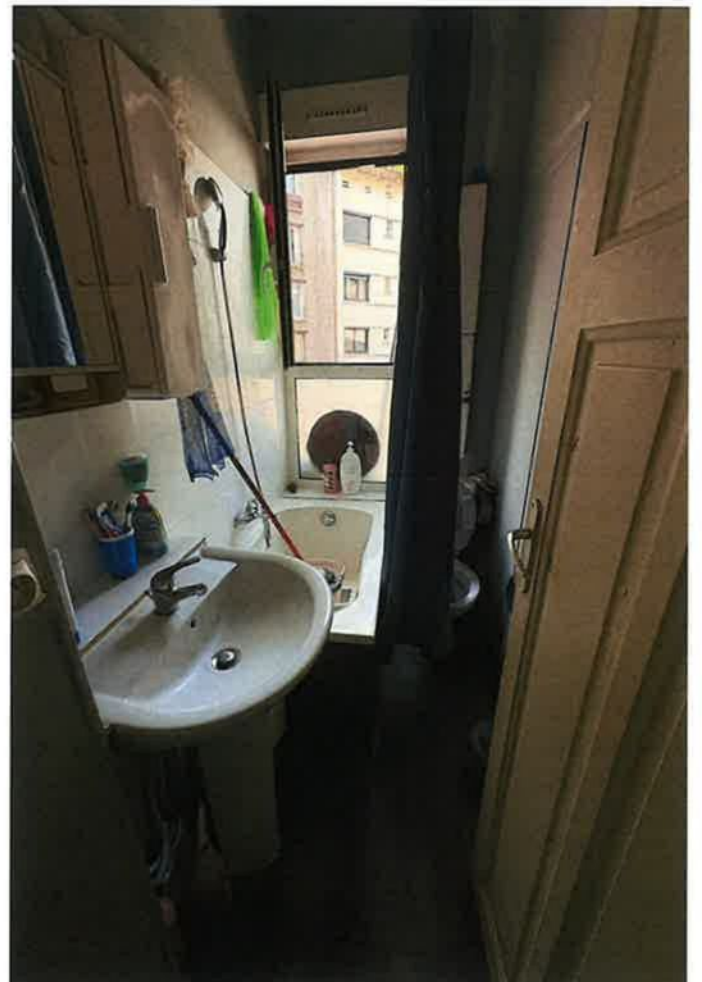




LOT NUMERO 4





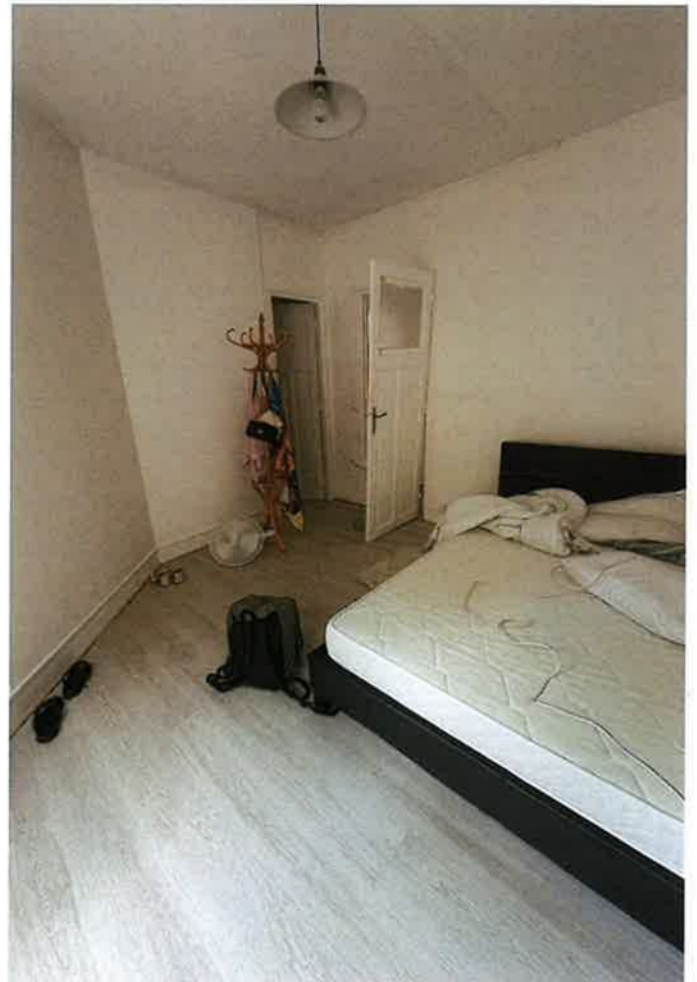


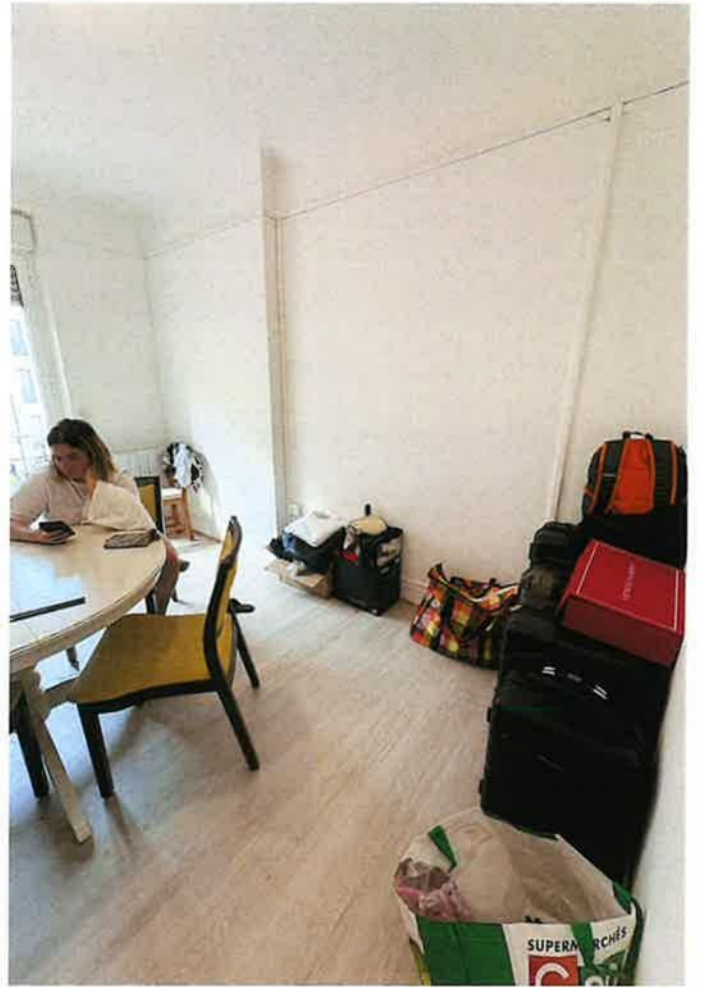
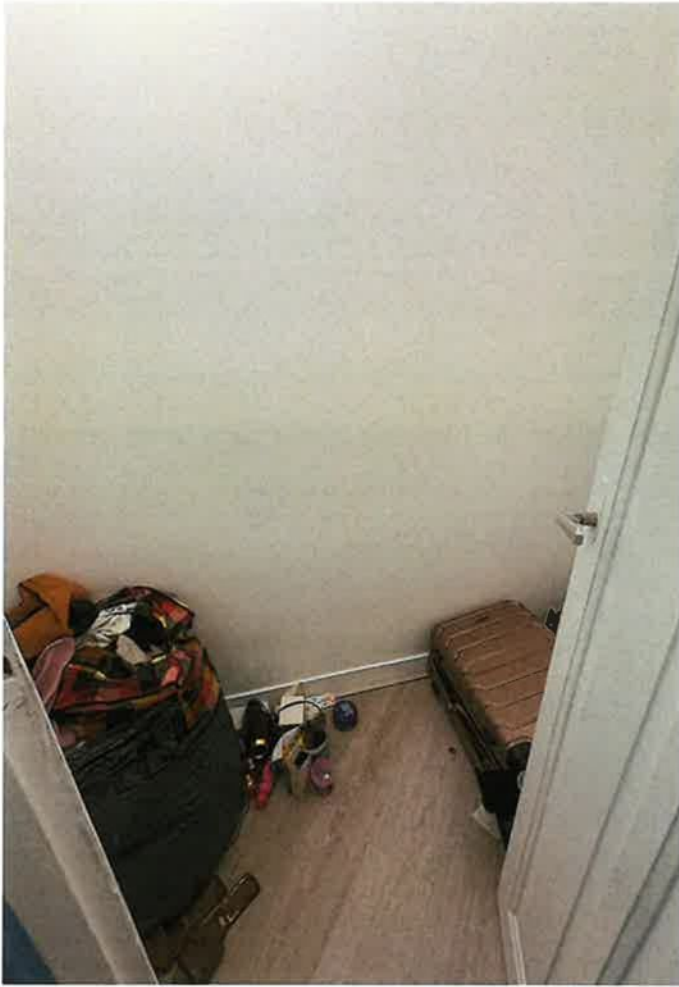


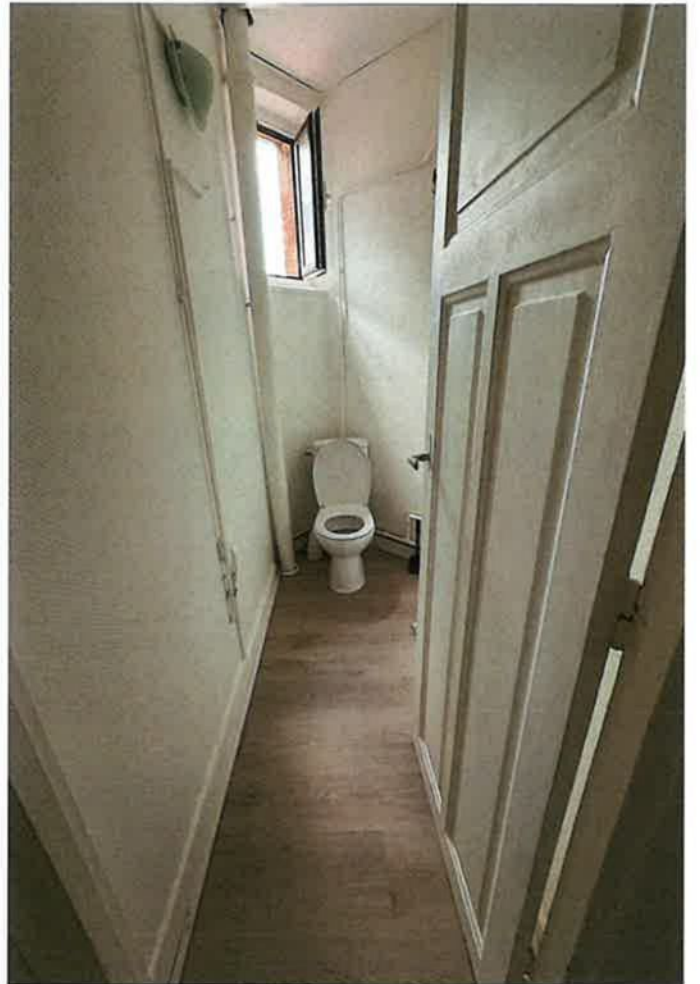


LOT NUMERO 7



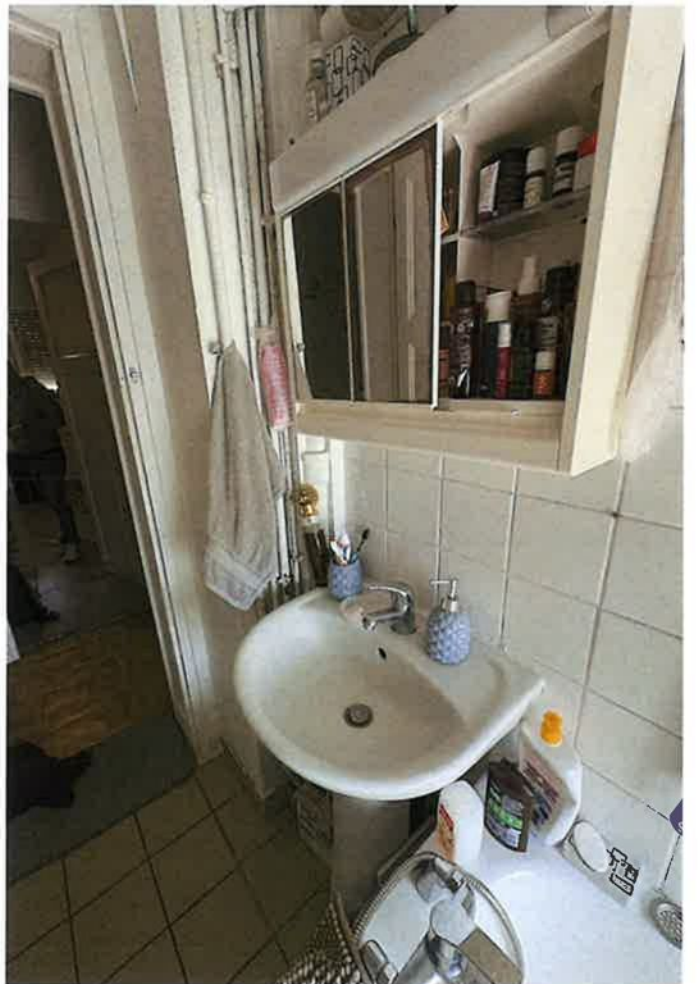
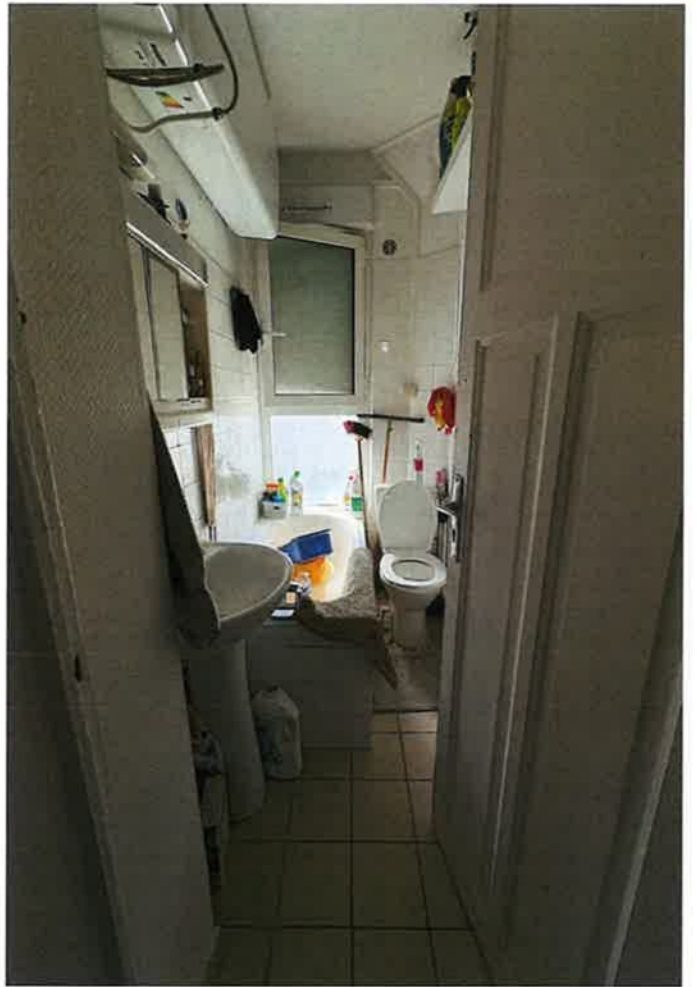


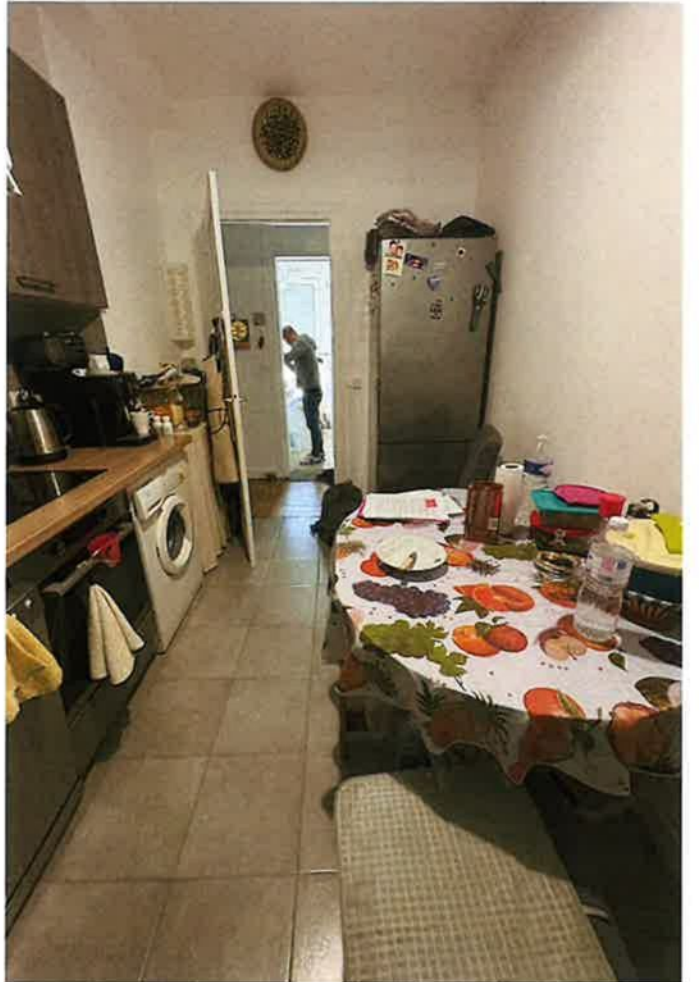
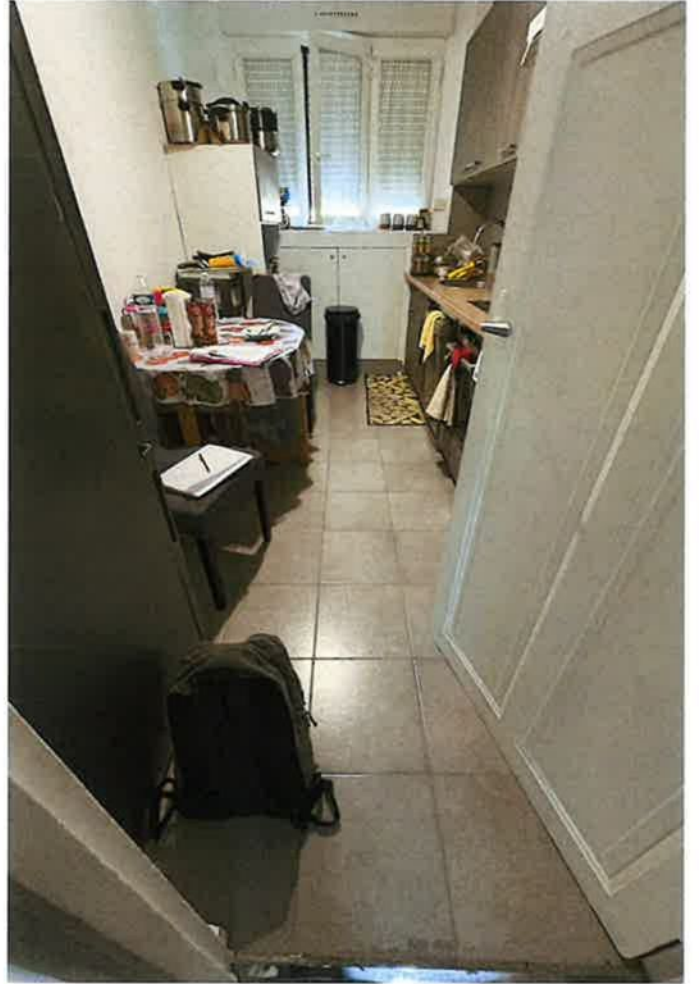






LOT NUMERO 10









Reklamo Komunuma

